

Lundi 8 Novembre Jour de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

x Demande de suppression de l'emplacement réservé n° 20.  
L'allée sablée permettant l'accès à la zone agricole et se trouvant à faible distance de l'emplacement réservé, l'ER 20 semble présenter peu d'intérêt.